



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture	
Date de signature :	19/12/2012
Date de réception :	19/12/2012
<small>POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE:</small> - ACTE SIRE <input checked="" type="checkbox"/> - COMPTE RENDU AFFICHE <input checked="" type="checkbox"/> - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE <input checked="" type="checkbox"/>	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1416

Séance publique du

17 décembre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS - SECTEUR DU
JAS DE BOUFFAN - CORRECTION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE GRAPHIQUE PORTANT
SUR LA DÉNOMINATION D'UN SECTEUR

Le 17/12/12 à 17h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

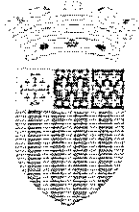
Mme Christine BERNARD à Mme Françoise TERME, Mme Odile BONTHOUX à M. Stéphane PAOLI, M. Héliot BRAMI à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Catherine SILVESTRE, M. Laurent DILLINGER à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. François-Xavier DE PERETTI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, M. Yannick DECARA, M. Christian LOUIT, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction de la Planification Urbaine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/12/12

RAPPORTEUR : M. Alexandre GALLESE

-

Nomenclature : Documents d'urbanisme

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS - SECTEUR DU JAS DE BOUFFAN - CORRECTION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE GRAPHIQUE PORTANT SUR LA DÉNOMINATION D'UN SECTEUR - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Plan d'Occupation des Sols de la ville d'Aix en Provence a été approuvé le 31 octobre 1984. Depuis il a fait l'objet de nombreuses modifications ainsi que de plusieurs révisions partielles.

La révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols approuvée le 06 avril 2009 a permis le changement de support des documents graphiques du P.O.S. Elle a rendu opposable les documents graphiques réglementaires issus de la numérisation en remplacement des planches «calques» dont le fond de plan était pour la plupart inchangé depuis l'approbation du POS.

Ce changement a rendu nécessaire la mise en concordance des nouveaux documents graphiques avec le règlement et la liste des emplacements réservés, opérée dans la même procédure.

A l'usage des erreurs matérielles consécutives à ce changement de support ont été décelées et ont fait l'objet de corrections dans le cadre de la procédure de modification simplifiée.

Une nouvelle erreur a été mise en évidence sur le document graphique réglementaire qu'il convient de rectifier.

L'erreur concerne la dénomination d'un secteur situé dans l'ancienne Zone d'Aménagement Concerté du Jas de Bouffan, route de Galice, boulevard des Deux Ormes.

Ce secteur figurait au document graphique antérieur à la procédure de changement de support en SUC1c.

Sur le document d'urbanisme actuel issu de la numérisation, il figure en SUDa. Ce secteur n'a pas fait l'objet d'une procédure de modification visant à changer son zonage. Il s'agit donc d'une simple erreur matérielle sur la transcription de sa dénomination.

Cette modification a pour objet de retranscrire sur le document graphique en vigueur la bonne dénomination soit SUC1c.

Cette modification graphique affecte les planches: A 19, B 18.et B 19

La procédure de «modification simplifiée» de POS ne prévoit pas d'enquête publique formalisée avec un commissaire enquêteur mais la simple mise à disposition du dossier auprès du public pendant un mois préalablement à la convocation du Conseil Municipal, avec mesures de publicité réglementaires.

En application des articles L 123-13 et R 123-20.1 et suivants du Code de l'Urbanisme, le dossier a été mis à la disposition du public du 08 octobre 2012 au 09 novembre 2012 inclus après les mesures de publicités usuelles (affichages, annonce légale dans la presse).

Le registre d'observations joint au dossier mis à la disposition du public ne contient aucune remarque relative à cette rectification. Seule une observation a été portée au registre qui relève de l'élaboration du PLU et non de ce dossier.

En conséquence, le projet de modification simplifiée du POS tel qu'il a été mis à disposition du public, est soumis pour approbation au Conseil Municipal.

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 123-13 et suivants,

VU le Plan d'occupation des Sols (POS) d'Aix en Provence approuvé le 31 octobre 1984, révisé et modifié,

VU le dossier mis à disposition du public du 08 octobre 2012 au 09 novembre 2012 inclus,

VU le dossier de modification simplifiée du POS, consultable à la Direction des Assemblées,
Hôtel de ville, 2^{ème} étage,

COMPTE TENU de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le dossier de modification simplifiée du POS relatif à la correction d'une erreur matérielle graphique portant sur la dénomination d'un secteur qui comprend:

- L'exposé des motifs
- Les planches graphiques A 19 et B 18, 19.

DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-24 du Code de l'Urbanisme, des mesures de publicité et d'information édictées à l'article R 123-25 du même Code (affichage en mairie, insertion dans la presse, publication au recueil des actes administratifs),

DIT que le POS approuvé est tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au Service Accueil, « renseignements des documents d'urbanisme », 12 rue Pierre et Marie Curie,

DIT que la présente délibération deviendra exécutoire:

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Sous Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au POS, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ses modifications.
- après accomplissement de la dernière des mesures de publicité; affichage en mairie, insertion dans la presse; la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

**2012.1416 - MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS -
SECTEUR DU JAS DE BOUFFAN - CORRECTION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE
GRAPHIQUE PORTANT SUR LA DÉNOMINATION D'UN SECTEUR**

Présents et représentés	: 51
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

BORDEREAU D'ENVOI
(AR à envoyer à : assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Commune d' Aix en Provence

à

M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

3 délibérations transmises + 1 annexe le 19 décembre 2012

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

Objet de l'Acte : COMPTABILITE COMMUNALE - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2013

DATE DE L'ACTE : 17/12/2012

N° DE L'ACTE: 2012-1381

DIRECTION / SERVICE Direction des Assemblées

OBJET DE L'ACTE: COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2013

DATE DE L'ACTE :17/12/2012

N° DE L'ACTE: 2012-1382

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

OBJET DE L'ACTE: MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS SECTEUR DU JAS DE BOUFFAN CORRECTION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE GRAPHIQUE PORTANT SUR LA DÉNOMINATION D'UN SECTEUR + annexe

DATE DE L'ACTE : 17/12/2012

N° DE L'ACTE: 2012-1416

DIRECTION / SERVICE :

OBJET DE L'ACTE:

DATE DE L'ACTE :

N° DE L'ACTE:

DIRECTION / SERVICE :

OBJET DE L'ACTE:

DATE DE L'ACTE :

N° DE L'ACTE:

DIRECTION / SERVICE :

OBJET DE L'ACTE:

DATE DE L'ACTE :

N° DE L'ACTE:

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE
19 DEC. 2012
COURRIER ARRIVE